



Le réseau des Equipes Techniques de  
Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Le rendez-vous des  
équipes de PLIE

N° 18  
Juillet 2014

EUROPLIE, LE RESEAU DES EQUIPES TECHNIQUES DES PLIE

DANS CE NUMERO

## EUROPLIE vous souhaite un bel été !

EUROPLIE a organisé ses **rencontres nationales 2014** les 26 et 27 Juin à Lyon. Vous étiez plus de 70 participants représentant une quarantaine de structures venant des quatre coins du territoire national.

Cette rencontre a été l'occasion d'échanger entre techniciens et élus sur les politiques de l'insertion et l'emploi. Vous retrouverez prochainement les actes de cette Rencontre. Merci encore aux intervenants et aux participants pour la richesse des interventions et témoignages.

L'Assemblée Générale annuelle a eu lieu juste avant cette rencontre, le mercredi 25 juin. Le projet de développement : « **Elus et techniciens pour une autre voix** » a été présenté aux adhérents présents. Nous vous dévoilerons très prochainement les facettes de ce projet !

Europlie organise des sessions de formation sur la thématique

### "2014-2020: Préparer la gestion d'une subvention globale FSE".

Une première session s'est déroulée les 7 & 8 Juillet à Paris, deux autres sont à venir à la rentrée à Paris les 18 & 19 septembre et les 16 & 17 octobre. Cette formation s'adresse aux responsables des équipes techniques des PLIE, chargés de mission, gestionnaires FSE. # *Demandez le programme au Centre de Ressources* #

Le 5 décembre, nous vous proposerons une journée technique « **Développement local – Ingénierie et lien aux entreprises** » à Cannes. Cette journée sera l'occasion de présenter des actions innovantes portées par des PLIE en termes de relations aux entreprises. Un appel à contribution a été lancé aux adhérents, n'hésitez pas à nous faire part de vos actions innovantes !

### Les travailleurs détachés

Page 2

### Europe & Economie Sociale et Solidaire -En bref

Page 3

### Agenda- A lire

Page 4

# Les Travailleurs détachés

## Qu'est-ce que le détachement?

Un travailleur est considéré comme «détaché» s'il travaille dans un État membre de l'UE parce que son employeur l'envoie provisoirement poursuivre ses fonctions dans cet État membre. Par exemple, un prestataire de services peut remporter un contrat dans un autre pays et décider d'envoyer ses employés exécuter ce contrat sur place. Cette catégorie ne comprend pas les travailleurs migrants qui se rendent dans un autre État membre pour y chercher un emploi et qui y travaillent.

## Quelle est la législation en place ?

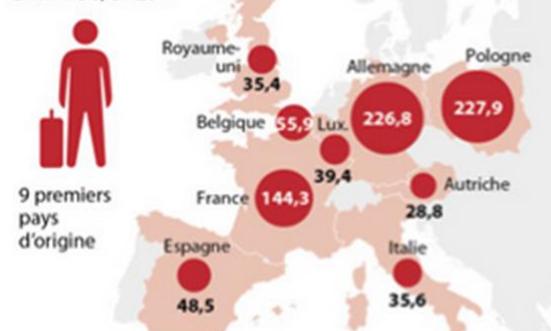
Pour garantir la protection dans toute l'Union européenne des droits et des conditions de travail d'un travailleur détaché, et afin d'éviter le «dumping social», situation dans laquelle les prestataires étrangers peuvent fournir un service à un prix inférieur à celui pratiqué par les prestataires locaux grâce à des normes de travail moins restrictives, la législation de la Communauté européenne a établi un ensemble de règles obligatoires relatives aux conditions de travail d'un travailleur détaché dans un autre État membre. Le principe est le suivant: si un État membre prévoit des conditions d'emploi minimales, ces dernières doivent également s'appliquer aux travailleurs détachés dans cet État.

## Quelles conditions de travail sont couvertes?

L'ensemble de règles obligatoires relatives au détachement couvre un large éventail de questions, comme les périodes maximales de travail et les périodes minimales de repos, les congés payés annuels minimums, les conditions minimales de rémunération,

## Travailleurs détachés : les pays d'où ils viennent ...

En milliers, en 2011



l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et les conditions de mise à disposition des travailleurs, en particulier les prestations de travailleurs provenant d'agences d'intérim. Cette législation s'intéresse également aux questions de santé et de sécurité au travail, et comprend des mesures de protection des conditions de travail des femmes enceintes, des enfants et des jeunes.

## Quelle est la situation aujourd'hui ?

De nombreux vides juridiques persistent et permettent aux entreprises de recourir abusivement à ces employés. Une directive européenne a donc été entérinée en avril afin de renforcer ces règles et le contrôle des États membres. Le texte donne aux États membres de l'Union européenne des moyens supplémentaires pour lutter contre les fraudes et le dumping social. Afin de traduire cette directive dans le droit français, le parlement a voté la proposition de loi visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale. Le texte est destiné à renforcer les contrôles et les sanctions contre les entreprises qui recourent de manière abusive à des travailleurs détachés.

### LEGISLATION

**16/04/2014** Le parlement européen entérine de nouvelles règles pour les travailleurs détachés  
[la directive 2014/54/UE relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la](#)

**26/06/2014** Le parlement adopte la proposition de loi contre le dumping social  
[Loi n° 2014-790 du 10 juillet 2014 visant à lutter contre la concurrence sociale déloyale](#)

## CHIFFRES CLES EN FRANCE ET EN EUROPE

Selon l'INSEE,

En moyenne sur le premier trimestre 2014, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à **10,1 %** de la population active en France.

Le gouvernement a annoncé **45.000** emplois d'avenir supplémentaires pour l'année 2014, qui viennent s'ajouter aux 50.000 initialement prévus. 20.000 contrats aidés classiques supplémentaires sont aussi programmés pour l'année.

Selon France Stratégie et la Dares,

**800.000** postes par an devraient être à pourvoir d'ici 2022, essentiellement grâce aux départs à la retraite.

Selon l'INSEE,

**25%** des européens sont en risque de pauvreté et d'exclusion sociale.

### Le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" d'ATD Quart Monde

ATD Quart Monde propose de mettre en place un dispositif consistant à utiliser les ressources consacrées aux chômeurs de longue durée pour créer des emplois à durée indéterminée sur les territoires. Son idée est simple : transférer le coût de ces emplois manquants pour alimenter un fonds de financement. Ce fonds permettrait ainsi de subventionner des entreprises qui seraient quant à elles chargées d'employer, en CDI, des chômeurs de longue durée en vue de réaliser ces tâches. Les emplois seraient financés par le transfert des budgets existants mais aussi par le chiffre d'affaires réalisé par la vente des travaux semi-solvables effectués. Les nouveaux employés deviendraient ainsi actifs, mais ils resteraient disponibles pour être recrutés par des entreprises classiques. Une expérimentation s'étendra sur quatre territoires sur une période de cinq à sept ans pour tester la faisabilité économique et pratique du projet, avant la phase de généralisation.

# Nouvelles... De France

## La France, premier pays à mettre en place la "garantie jeunesse" européenne

La France n'a pas tardé à envoyer ses propositions d'action à Bruxelles, devenant ainsi le premier pays à pouvoir bénéficier de l'appui des fonds européens pour mettre en place la "garantie jeunesse" européenne.

## La proposition de nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

La carte des 1.300 quartiers prioritaires de la politique de la ville est désormais connue. Elle peut être lue comme "une carte des poches de pauvreté en métropole", selon l'expression employée par Najat Vallaud-Belkacem, le 17 juin, à l'ouverture des Journées nationales d'échanges de la rénovation urbaine (Jeru). C'est aussi la carte des seules communes qui bénéficieront désormais, et durant 6 ans, des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il reste à finaliser les contours des quartiers... et les contenus des contrats de ville.

[www.ville.gouv.fr/?carte-des-nouveaux-quartiers](http://www.ville.gouv.fr/?carte-des-nouveaux-quartiers)

## Maisons de l'emploi : le rapport d'évaluation préconise deux ans de répit

Le groupe de travail du Conseil national de l'emploi, chargé d'évaluer les maisons de l'emploi entre 2010 et 2013, a rendu son rapport. Il préconise une période transitoire de deux ans pour permettre l'évolution de ces structures. Une période durant laquelle l'Etat devrait maintenir leur cahier des charges et ses financements.

## Missions locales : de plus en plus de jeunes reçus, de moins en moins de débouchés

D'après une étude de la Dares, publiée le 30 juin 2014, les missions locales ont reçu 1,44 million de jeunes en 2013. Le chiffre est en augmentation par rapport à 2012 et 2011. Ces jeunes de plus en plus nombreux ont aussi de plus en plus de mal à accéder à un emploi ou à une formation.

# À lire...

## LES EFFETS D'UNE CRISE ECONOMIQUE DE LONGUE DUREE

Onpes

Juillet 2014

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) note, dans son dernier rapport, une intensification de la grande pauvreté en France. Sans surprises, les familles monoparentales, ceux que l'on nomme les travailleurs pauvres et les jeunes sans qualifications ont de plus en plus de mal à avoir accès à un logement, aux soins médicaux et s'enfoncent dans une précarité qui comme la crise de 2008, ne semble pas vouloir finir. Telle est justement la crainte du rapport de l'Onpes qui envisage une "éventuelle irréversibilité de ces phénomènes"...

[www.onpes.gouv.fr](http://www.onpes.gouv.fr)

## 30 PROPOSITIONS POUR CHANGER L'EUROPE

Euro2030

Mai 2014

Un collectif baptisé Euro2030 propose de repenser la politique de cohésion à la lumière de la crise, afin d'en faire un pare-feu contre les épisodes de dépression économique. Dans leur document, les auteurs d'Euro2030 promeuvent un scénario plus sophistiqué. Plutôt que de dépenser les fonds structurels au fil de l'eau, en tant que subventions, une sorte de système d'épargne serait mis en place : chaque année, une partie des fonds structurels serait mise de côté, afin de constituer un matelas. Ils pourraient ensuite être mobilisés en tant que garanties, afin d'augmenter la capacité de prêts de la Banque européenne d'investissement. En contrepartie, celle-ci pourrait être amenée à exercer un contrôle accru dans la sélection des projets choisis.

[fr.euro2030.eu](http://fr.euro2030.eu)

## L'AGENDA D'EUROPLIE

### FORMATION « 2014-2020 : Préparer la gestion d'une subvention globale FSE »

Les 18 & 19 Septembre à Paris

Les 16 & 17 Octobre à Paris

### JOURNEE TECHNIQUE « Développement local – Ingénierie et lien aux entreprises »

Le 5 Décembre 2014

A Cannes

### ECONOMIE ET STATISTIQUE #467-468

INSEE

Avril 2014

Dans le numéro d'avril de sa revue "Economie et Statistique", l'INSEE consacre un dossier conséquent sur le RSA, au sommaire :

- Introduction : Ambitions et évaluation du Revenu de solidarité active
- Le RMI et son successeur le RSA découragent-ils certains jeunes de travailler ?
- L'effet du RSA sur le taux de retour à l'emploi des allocataires. Une analyse en double différence selon le nombre et l'âge des enfants
- Impact du non-recours sur l'efficacité du RSA « activité » seul

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## Centre de Ressources

8 rue Traversière,

95000 Cergy

01 30 32 85 24

[www.europlie.asso.fr](http://www.europlie.asso.fr)

Chargée de mission : Anne-Julie Beuscart

[contact@europlie.asso.fr](mailto:contact@europlie.asso.fr)

Cette lettre d'information est ouverte aux adhérents :

Pour présenter votre structure, proposer des événements ou partager votre opinion, vous pouvez nous communiquer toute demande par mail ou par courrier au Centre de Ressources.